



## **VIDE GRENIER VAULX BASKET CLUB SAMEDI 6 SEPTEMBRE 2025**

---

### **REGLEMENT**

Ce règlement a été rédigé afin de faciliter le travail de chacun et devra être respecté sous peine de ne plus être accepté lors d'une prochaine manifestation organisée par le Vaulx Basket Club.

- 1 – Le Vaulx Basket Club est chargée de l'attribution des emplacements
- 2 – Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation, notamment de fournir la copie de leur identité.
- 3 – L'installation et l'achalandage des bancs devront être faits avant 8h, dans le cas contraire, l'emplacement sera repris de plein droit, sans indemnité, et attribué à un autre exposant
- 4 – Dès leur arrivée, les exposants s'installeront dans les places qui leur sont attribuées et devront remettre leur pièce d'identité qui leur sera redonnée après vérification que l'exposant est nettoyé son remplacement **au moment de son départ de façon à ne rien laisser sur place.**
- 5 – Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire.
- 6 – Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.  
Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits inflammables, armes diverses, etc.) **Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.**
- 7 – Les places non occupées après 8h ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteront, dans ce cas, acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, aviser dès que possible les organisateurs.
- 8 – Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à ce vide grenier. Dans ces conditions, vous avez acquis l'autorisation **de vendre des objets que vous n'avez pas achetés en vue de la revente.**
- 9 – **La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.** Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.